

DCM : 2026-07-21/002



Envoyé en préfecture le 24/07/2026

Reçu en préfecture le 24/07/2026

Publié le 24/07/2026

ID : 083-218301380-20260721-20260721002-DE

DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX, LE 21 JUILLET

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 10 juillet 2026

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 20 – Votes pour : 20 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Présents : ALLEG Sylvie, BOUGE Camille, CARRU-MARTEL Audrey, CASTIGLIONE Eric, FENOUIL Geoffrey, GIORDANO Clara, HALTER Laurence, LAINE Stève, LAVORGNA-BISQUE Emmanuelle, LELUIN-DEDULLE Nancy, MAGNIN MELOT Aurélie, MENARD Christophe, PIGAGLIO Nathalie, RASKIN Arnaud, ROBERT-HENSELER Jocelyne, TARQUINI Daniel.

Absents : DUBOIS Jean (pouvoir à C. BOUGE), PERRICHON Nicolas (pouvoir à D. TARQUINI), RAYNAUD Michel (pouvoir à S. ALLEG), STUMPF Magali (pouvoir à G. FENOUIL), DANZO Sébastien, LARGEAU Damien, RAYNAUD Jeannine.

PRODUITS AMENDES DE POLICE – FEUX TRICOLORES – RD 19

Monsieur le Maire explique que, chaque année, le Département du Var, en application de l'article R2334-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), délibère sur les propositions de répartition des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière pour les communes de moins de 10 000 habitants,

Vu le courrier du Conseil Départemental 83, en date du 15 avril 2026, listant les aménagements contribuant à la sécurisation des conditions de circulation de tous les usagers de la route pouvant être éligibles,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une aide à hauteur de 100 % des travaux pour l'installation de deux feux tricolores sur la RD19 afin de sécuriser cet axe et pour un montant total de 15 736.64 HT

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DÉCIDE

- D'APPROUVER la demande de subvention auprès du Conseil Départemental 83, dans le cadre des amendes de police, pour un montant de 15 736.64 € HT.
- D'APPROUVER le plan de financement du projet tel que présenté dans la présente délibération,
- DE DIRE que les crédits seront inscrits au BP 2026, budget de la commune M57 ou suivant,
- D'AUTORISER monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Sylvie ALLEG



Le Maire,

BOUGE Camille

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr